TOURNEMIRE
AVEYRON FRANCE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA commune de TOURNEMIRE

Délibération N°2026-10-07

Séance **du 13 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à 18h30

Etaient présents : M.Cousy Christophe, , M.Robert Hugues, Mme Mélou Colette, M.Gressard Frédéric, M.Rochette André, Mme Cristol Céline, Mme Monteillet Laure, M.Fraysse Josian, Mme MILLERVirginie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M.Rohi Philippe (procuration à Mr Cousy), Mme Prieto Elodie (procuration à Mme Miller-Guerreiro).

Madame Céline CRISTOL a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Absents	2

Date de convocation :
08/10/2026

Date d'affichage :
08/10/2026

OBJET
DM 1 BUDGET COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à l'adoption et à la modification des budgets ;
Vu la délibération n° 2026-05-09 du 27 avril 2026 portant adoption du budget communal de l'exercice 2026 ;
Vu les travaux de la salle fêtes ;
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits afin d'augmenter les dépenses d'investissements qui ne sont pas suffisantes ;
Considérant que ces modifications ne remettent pas en cause l'équilibre général du budget ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DECIDE

Article 1 – Modification des crédits budgétaires

Les crédits du budget de l'exercice 2026 sont modifiés conformément au tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-195 : BATIMENTS COMMUNAUX		1 000,00 €
D 2151-194 : VOIRIE	1 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000,00 €	1 000,00 €

Article 2 – Exécution

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente décision modificative et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Christophe COUSY
Acte dématérialisé

La secrétaire de séance
Céline CRISTOL

MAIRIE DE TOURNEMIRE

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de Millau
Le 14/10/2026
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr le
14/10/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr